

COMPTE RENDU DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mil vingt et un, le mardi 16 février à 9h05, les membres du bureau se sont réunis, salle du conseil, à la Maison de Services Au Public à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay-sur-Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY, Président, suite à la convocation adressée le mardi 12 janvier 2021.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

ÉTAIENT PRESENTS : 11

AYANT PRIS PART A LA DECISION : 11

Étaient présents : Gérard LEGUAY Président, Christine SALMON, Stéphanie LEBERRURIER, Christophe LE BOULANGER, Jacky GODARD, Sandra LEMARCHAND, Jean-Yves BRECIN, Christian HAURET, Marcel PETRE, Yves CHEDEVILLE, Bruno DELAMARRE, Vice-présidents, membres du bureau.

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Étaient absents excusés :

Étaient absents :

Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le Président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce bureau et les excusés.

Monsieur Christophe LEBOULANGER a été élu à l'unanimité secrétaire de séance.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
ADMINISTRATION GENERALE.....	3
DECISION 20210216-1 AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 19 JANVIER 2021 3	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-TOURISME.....	3
DECISION 20210216-2 : DEV_TOU_ZAE DES NOIRES TERRES PROJET DE CESSION D'UN LOT D'ENVIRON 1 577 M² SITUE DANS LA ZAE DES NOIRES-TERRES A VILLERS-BOCAGE (PA ILOT NORD).....	3
DECISION 20210216-3 : DEV_TOU_ZAE DES NOIRES TERRES PROJET DE CESSION D'UN LOT D'ENVIRON 1 165 M² SITUE DANS LA ZAE DES NOIRES-TERRES A VILLERS-BOCAGE (PA ILOT NORD).....	4
SERVICE TECHNIQUE.....	6
DECISION 20210216-4 : ST_DESIGNATION DES MEMBRES MSAP DE VILLERS-BOCAGE.....	6
DECISION 20210216-5 : ST_TERRAINS MULTISPORTS ENTRETIEN DE L'HERBE SYNTHETIQUE.....	6
ENFANCE JEUNESSE.....	7
DECISION 20210216-6 : EJ_RAM : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE RAM.....	7
DECISION 20210216-7 : EJ_PEL : ETAT D'AVANCEMENT, GOUVERNANCE ET DUREE DU PEL.....	8
CULTURE.....	10
DECISION 20210216-8 : CULT_REPONSE A APPEL A PROJET : PROJET INFUSION / EFFUSION EN PARTENARIAT AVEC LE DOC.....	10
DECISION 20210216-9 : CULT_PRET DE GRADINS : PRET GRACIEUX DES PETITS GRADINS.....	11
CADRE DE VIE.....	11
DECISION 20210216-10 : CDV_HABITAT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI :.....	11
DECISION 20210216-11 : CDV_FRANCE SERVICES : REFLEXION SUR LES HORAIRES D'OUVERTURE.....	11
QUESTIONS DIVERSES.....	12

ADMINISTRATION GENERALE

DECISION 20210216-1 AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU BUREAU DECISIONNEL DU 19 JANVIER 2021

Le compte rendu a été envoyé aux membres du bureau et du conseil communautaire le 26 janvier 2021.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité, (sans le vote de Christine SALMON)

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le compte rendu du bureau décisionnel du 19 janvier 2020.

Arrivée de Christine SALMON à 9h10.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-TOURISME

DECISION 20210216-2 : DEV_TOU__ZAE DES NOIRES TERRES PROJET DE CESSION D'UN LOT D'ENVIRON 1 577 M² SITUE DANS LA ZAE DES NOIRES-TERRES A VILLERS-BOCAGE (PA ILOT NORD)

CONTEXTE :

- Le lot demandé par la SCI portée par Madame Nathalie OGER et ses associés se trouve dans l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage ;
- Lot n°2 référencé dans le permis d'aménager PA01475220D0001 ;
- Surface d'environ 1 577 m² ;
- L'avis de France Domaine daté du 23/08/2017 est de 15 € HT / m².



OBJECTIFS :

- Entreprise :
 - Implantation de l'entreprise artisanale EDB – Enveloppe Du Bâtiment
- Programme prévisionnel :
 - 200 m² de stockage avec 1 bureau

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, décide de reporter ce point au prochain bureau décisionnel le 30 mars 2021.

Monsieur LEGUAY et Madame LEBERRURIER souhaitent rencontrer le porteur de projet.

DECISION 20210216-3 : DEV_TOU_ZAE DES NOIRES TERRES PROJET DE CESSION D'UN LOT D'ENVIRON 1 165 M² SITUE DANS LA ZAE DES NOIRES-TERRES A VILLERS-BOCAGE (PA ILOT NORD)

CONTEXTE :

- Le lot demandé par Madame Delphine GUILBERT se trouve dans l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres à Villers-Bocage ;
- Lot n°13 référencé dans le permis d'aménager PA01475220D0001 ;
- Surface d'environ 1 165 m² ;
- L'avis de France Domaine daté du 23/08/2017 est de 15 € HT / m².



OBJECTIFS :

- Entreprise :
 - Développement de la société AU TEMPS DE LA ROSE située dans le centre-bourg de Villers-Bocage, création d'un 2^{ème} point de vente avec atelier-drive et d'un stockage
- Programme prévisionnel : 400 m² de construction + parkings
 - 120 m² d'atelier et point de vente ;
 - 30 m² de bureaux ;
 - 250 m² de stockage.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'AUTORISER Monsieur le président à céder un lot au profit de la société portée par Madame Delphine GUILBERT pour le projet AU TEMPS DE LA ROSE exposé préalablement aux conditions suivantes :

Découpage d'un lot dans l'îlot Nord de la ZA des Noires Terres (Villers-Bocage)

Superficie estimative du lot n°13 : environ 1 165 m²

Avis de France Domaine : 15 € HT / m²

Prix unitaire négocié à 18 € HT/m²

Coût d'acquisition estimé : 20 970 € HT

- + Accès à créer à la charge de l'acquéreur
- + frais de notaire à la charge de l'acquéreur
- + frais de géomètre à la charge de l'acquéreur
- + frais et démarches de raccordement/branchement aux réseaux [coffrets électricité, boîtier télécom, citerneau AEP...] à la charge de l'acquéreur / réseaux en limite de parcelle

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le président à céder un lot au profit de la société portée par Madame Delphine GUILBERT pour le projet AU TEMPS DE LA ROSE exposé préalablement aux conditions suivantes (suite) :

Destination : Développement de la société AU TEMPS DE LA ROSE située dans le centre-bourg de Villers-Bocage, création d'un 2ème point de vente avec atelier-drive et d'un stockage ;

Délai de réalisation de la construction : Pré-Bocage Intercom pourra réacquérir le terrain au prix initial, en cas de caducité du permis de construire conformément aux délais légaux d'extinction des permis de construire ;

Convention concernant la gestion des entrées et sorties de parcelles sur la zone artisanale de Villers-Bocage permettant la réalisation des travaux d'accès selon les prescriptions techniques y figurant.

SERVICE TECHNIQUE

DECISION 20210216-4 : ST DESIGNATION DES MEMBRES MSAP DE VILLERS-BOCAGE

Il a été proposé aux élus la création de plusieurs comités de pilotage dédiés à la construction des bâtiments, le but étant d'échanger de manière régulière, si besoin, entre élus et techniciens. Ces comités sont composés de 3 élus membres de la commission, en plus de M. Chedeville, Vice-Président et de M. LEGUAY, Président. Les projets ont été répartis lors de la commission du 23/11/2020 pour les bâtiments suivants :

- Les PSLA de Val-D'Arry, de Villers-Bocage et de Caumont-sur-Aure ;
- La MSAP de Les-Monts-d'Aunay (Réhabilitation et extension des services) ;
- Equipement sportif : Gymnase de Villers-Bocage.

Il a été demandé lors de la commission du 18/01/2021 aux élus de définir un groupe de travail pour la MSAP de Villers-Bocage.

Lors de cette commission, les différents membres du COPIL susnommé ont été désignés comme suit :

- MSAP de Villers-Bocage	Gérard LEGUAY
	Yves CHEDEVILLE
	Stéphanie LEBERRURIER
	Christian VENGEONS
	Pascal MARIE
	Serge SORNIN

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE VALIDER la composition du COPIL concernant la MSAP de Villers-Bocage.

DECISION 20210216-5 : ST TERRAINS MULTISPORTS ENTRETIEN DE L'HERBE SYNTHETIQUE

La convention de mise à disposition des terrains multisports de Pré-Bocage Intercom introduit une notion d'entretien de l'infrastructure, réparti entre la CDC et la commune comme suit :

● La Communauté de communes est en charge de :

- l'assurance du terrain multisports
- les grosses réparations du terrain multisports d'usure normale (peinture, lasure, etc.)
- la mise en place d'un règlement

La Communauté de communes ne prend pas en charge l'éclairage.

● La commune prend à sa charge la gestion de fonctionnement concernant l'occupation du terrain multisports en mettant à disposition gratuitement :

- le personnel pour l'entretien et le nettoyage, des voies d'accès et des espaces extérieurs ainsi que le personnel pour les petites réparations
- les produits d'entretien
- le petit matériel

L'interrogation porte notamment sur la classification de l'entretien du gazon synthétique, à savoir si cela est considéré comme « grosses réparation du terrain multisports », relevant de la responsabilité de la CDC ou « d'entretien » et de « petites réparations », relevant de la responsabilité des communes.

Les membres de la commission Service Technique souhaitent :

- Que l'achat de la brosse triangulaire et des sacs de sable soient pris en charge par Pré-Bocage Intercom.
- Que la brosse soit mise à disposition des communes. Une convention de prêt de matériel devra être mise en place.
- Que le brossage du gazon et l'ajout du sable soient réalisés par les agents des communes concernées.

NB : Afin de ne pas avoir une usure précoce du gazon synthétique, il est conseillé de brosser une fois par trimestre le gazon à l'aide d'une brosse triangulaire et d'ajouter du sable une fois par an (environ 10 sacs de sable par terrains).

De manière plus générale, il a également été proposé de refaire la convention de mise à disposition afin d'y inclure les articles introduits par avenant.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE SIGNER la nouvelle convention établie, incluant les modifications susnommées

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les devis nécessaires à l'achat du matériel d'entretien

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de prêt de matériel d'entretien des terrains multisports.

ENFANCE JEUNESSE

DECISION 20210216-6 : EJ_RAM : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE RAM

CONTEXTE :

Le Projet de Fonctionnement est une convention signée entre la CAF et un RAM sur une durée

désormais alignée à celle de la CTG. Il représente le fil conducteur de l'action du RAM sur la période contractuelle. Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans ce projet.

OBJECTIF :

La nomination des membres de Pré-Bocage Intercom au sein de ce COPIL doit permettre une représentation équivalente des trois Relais d'Assistants Maternels du territoire.

PROPOSITION :

CASTEL	Céline	Directrice Générale des Services
BEYRAND	Delphine	Directrice Pôle Citoyenneté
RENON	Isabelle	Animatrice RAM – Les Monts d'Aunay
HONORE	Claire	Animatrice RAM – Caumont sur Aure
LEGRAND	Christelle	Animatrice RAM – Villers Bocage
ROLLAND	Morgane	Coordinatrice Enfance-Jeunesse
LEGUAY	Gérard	Président
PETRE	Marcel	Vice-Président
BOUE	Véronique	Membre de la commission enfance-jeunesse / territoire « Aux Monts des Lutins »
LECUYER	Josiane	Membre de la commission enfance-jeunesse / territoire « A Pas de Lutins »
LEPREVOST	Carine	Membre de la commission enfance-jeunesse / territoire « A Petits Pas »

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE VALIDER la composition du COPIL concernant le projet de fonctionnement des Relais Assistants Maternels.

DECISION 20210216-7 : EJ_PEL : ETAT D'AVANCEMENT, GOUVERNANCE ET DUREE DU PEL

CONTEXTE :

Le Projet Educatif Local est une politique éducative transversale et globale menée en direction des enfants et des jeunes. Il sert de référence et constitue un outil de coordination des acteurs éducatifs pour un territoire et un public.

OBJECTIF :

- Définir un cadrage du public concerné.

- Définir la durée du PEL, pour pouvoir définir un plan d'action cohérent.
- Définir les différentes instances de suivi et de gouvernance du PEL.

PROPOSITION :
CONCERNANT LA DEFINITION DES TRANCHES D'AGES CONCERNEES PAR LE PEL :

Petite-Enfance

La période de la petite enfance regroupe divers stades du développement de l'individu (nouveau-né, nourrisson, jeune enfant), qui vit un très grand nombre de changements physiques, psychomoteurs, cognitifs, sociaux et affectifs en un temps très restreint. Le petit-enfant évolue dans un cadre de forte dépendance aux adultes qui l'entoure, imposant de fait un certain nombre d'exigences dans sa prise en charge quotidienne.

Au sein même de la petite-enfance se situe différents stades de développement de l'enfant, lui permettant de comprendre « le monde d'une façon différente au fur et à mesure qu'il avance dans l'âge » (J. Piaget).

Pour définir les actions petite-enfance de Pré-Bocage Intercom, nous retiendrons les limites de 0 et 3 ans, de la naissance à l'âge de l'entrée en école maternelle.

Enfance

Tout comme les autres âges de la vie, la définition de l'enfance a fluctué en fonction des époques et des territoires. Au-delà de limites spécifiques, elle se définit par des espaces dédiés, des droits et des obligations distincts mais également par la particularité de la relation établie avec les adultes.

L'enfant est un être en construction. Cette période de la vie est celle de la croissance, tant physique que moral, ce qui tend à diminuer la dépendance de l'individu vis-à-vis de l'adulte.

Malgré son jeune âge, l'enfant a une personnalité qui s'affirme un peu plus chaque jour. Au fur et à mesure de son développement l'enfant gagne en compréhension, en capacité de donner son avis et d'agir.

La motricité de l'enfant évolue également durant toute cette période de la vie : elle devient plus importante (besoin d'être dans l'action, de bouger) mais également plus fine (écriture, dessin,).

Dans le cadre des actions enfance de Pré-Bocage Intercom, nous définirons l'enfance à travers la tranche d'âge de 3 à 11 ans. En termes de scolarité, cela correspond classiquement de l'entrée en école maternelle jusqu'à la transition de l'école primaire vers le collège.

Jeunesse

Définir précisément les jeunes et la jeunesse est un exercice complexe, cet âge de la vie ne disposant pas de limites universelles et clairement définies, mais plutôt de frontières subjectives variables en fonction des cultures, des territoires, de l'époque, etc.

« La jeunesse est ce passage durant lequel vont se construire quasi-définitivement, alors qu'elles sont encore en pointillés, les coordonnées sociales de l'individu. » (O. Galland, Sociologie de la jeunesse, 2001)

Ainsi, la jeunesse peut être considérée comme l'étape qui suit l'enfance, au moment où l'individu tend vers l'indépendance et l'autonomie. C'est un passage nécessaire, où l'individu se construit socialement par une autonomisation en matière de goût, de consommation, de déplacement, de relations sociales (etc.) ; une acquisition de droits et de devoirs nouveaux ; des changements dans sa vie quotidienne.

Cet âge de la vie ne disposant pas de limites clairement définies, il convient de fixer par nous-même la tranche d'âge qui sera celle concernée par les actions jeunesse de Pré-Bocage Intercom. Nous retiendrons donc celle des 11-21 ans, âges où les enjeux sont nombreux : formation, emploi, logement, santé, loisirs, mobilité, conduites à risque, discrimination, ...

CONCERNANT LA DUREE DU PEL :

Aligner le PEL à la durée des mandats municipaux : 2020-2026 ;

Même logique que pour le Projet de Territoire ;

Permettrait d'avoir une ligne directrice pour toute la durée du mandat ;

Permettrait à chaque équipe de pouvoir s'impliquer dans la construction du PEL de son mandat.

CONCERNANT LA GOUVERNANCE DU PEL :

- Un comité de pilotage annuel :

- Pré-Bocage Intercom :

Nom	Prénom	Fonction
LEGUAY	Gérard	Président
PETRE	Marcel	Vice-Président
CASTEL	Céline	Directrice Générale des Services
BEYRAND	Delphine	Directrice Pôle Citoyenneté
ROLLAND	Morgane	Coordinatrice Enfance-Jeunesse
PINGAULT	Cathy	Chargée de développement territorial

- Partenaires du territoire.

- Un comité de coordination trimestriel :
 - Durant une commission
 - Membres de la commission enfance-jeunesse
 - Invités en fonction des thématiques abordées
- Groupes de travail de professionnels par thématique, tout au long de l'année.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la définition des tranches d'âges concernées par le PEL

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la durée du PEL

ARTICLE 3 : DE VALIDER la gouvernance du PEL

CULTURE

DECISION 20210216-8 : CULT_REPONSE A APPEL A PROJET : PROJET INFUSION / EFFUSION EN PARTENARIAT AVEC LE DOC

CONTEXTE :

Appel à projet lancé par l'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie pour soutenir la filière artistique de Normandie, cette initiative de l'ODIA Normandie et de ses partenaires institutionnels s'inscrit dans un contexte général qui s'avère sclérosant pour notre secteur. Ainsi, par cet « Appel d'air », l'ODIA souhaite susciter des envies et de nouveaux projets.

OBJECTIF :

INFUSION / EFFUSION artistique en Normandie c'est :

- Une contribution pour œuvrer à une sortie de crise, empreinte de durabilité, d'éthique de la relation et de maillage territorial,
- Un dispositif pour remettre l'alliance entre structures de diffusion et artistes au cœur du développement d'un territoire,
- Un apport financier pour 11 associations artistes / lieux sur 18 mois (dont 4 dédiée aux associations dans le champ de la musique de création grâce à un partenariat avec la SACEM), à hauteur de 25 000 euros pour chacune d'entre elles, afin de déployer un mode de collaboration inédit pour chacune.

Le binôme « structure de diffusion / équipe artistique » a « carte blanche » pour imaginer une collaboration qui s'inscrit dans leurs enjeux respectifs et dans la prise en compte d'un territoire.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la réponse à l'appel à projet.

DECISION 20210216-9 : CULT_PRET DE GRADINS : PRET GRACIEUX DES PETITS GRADINS

CONTEXTE :

Dans le contexte que nous connaissons, la saison de l'AIPOS connaît elle aussi des annulations et des reports.

Le spectacle Impression, Nouvel accrochage » programmé par le département avec l'AIPOS, le 20 janvier à Les Monts d'Aunay a été reporté.

Compte-tenu de ces bouleversements et des contraintes de disponibilité de salles, le département programmera ce spectacle en extérieur au mois de juin.

De ce fait, le département nous demande si nous pouvons leur prêter notre petit gradin du 18 juin au 1er juillet.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1. D'APPROUVER le prêt à titre gracieux du petit gradin avec remorque pour le Département du Calvados.

CADRE DE VIE

DECISION 20210216-10 : CDV_HABITAT : SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROTOCOLE "HABITER MIEUX" INHARI :

Dossiers de subventions :

- 1 Les Monts d'Aunay (Aunay-sur-Odon)
- 1 Epinay-sur-Odon
- 1 Villers-Bocage

Versement de ces aides pour de nouveaux dossiers, préalablement reçus et éligibles aux aides de l'ANAH, afin d'améliorer plus rapidement l'habitat du territoire.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1. D'AUTORISER le versement de l'aide financière à hauteur de 500 € par dossier avec 80 € de frais de dossier, avec gain énergétique de 25%, après réalisation des travaux au titre du protocole « habiter mieux » aux personnes indiquées ;

ARTICLE 2 : DE PRECISER que les montants sont inscrits au budget principal 2021 ;

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le président à accomplir les démarches et formalités nécessaires à la réalisation de cette opération et la signature de tout document y afférent.

DECISION 20210216-11 : CDV_FRANCE SERVICES : REFLEXION SUR LES HORAIRES D'OUVERTURE

CONTEXTE :

Actuellement, le Point Info d'Aunay-sur-Odon est ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le jeudi après-midi.

Cela implique une ouverture de 27 heures hebdomadaire. Or, pour la labellisation France Services, il doit y avoir une ouverture de 30 heures hebdomadaire.

PROPOSITION :

Il est proposé les horaires suivants :

Lundi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Mardi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Mercredi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Jeudi : 9h00 – 12h30

Vendredi : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Soit 31h30 d'ouverture

Les avantages de ces horaires sont les suivants :

- Temps d'ouverture alignés sur les Visio et permanences des partenaires.
- Répond à la nécessité d'un temps d'échange, et de présence aux réunions de pôle.
- Permet un temps de travail administratif (jeudi).
- Répond à une amplitude plus large pour les usagers en activité.
- Cela n'entraîne pas de modification des horaires de l'agent en poste.

Le Bureau de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE VALIDER les horaires d'ouverture proposés.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de la séance à 09h48

Affichage fait le 23 février 2021

Gérard LEGUAY

Le Président

